Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz — الشركة التونسية للكهرباء والغاز

LE MODE DE VERSEMENTS EGAUX
OU
MENSUALISATION

CHER CLIENT

La STEG vous offre la possibilité de souscrire au mode de versements égaux.
Vous payez la même mensualité pendant 12 mois.
L'écart entre le total payé et la consommation réelle de l'année est réparti sur les 12 mois suivants avec une révision du montant de la mensualité.
Des relevés de vos consommations vous sont présentés en cours d'année pour rappeler la situation de votre compte.

SI LE PAIEMENT MENSUEL VOUS INTERESSE REMPLISSEZ CETTE FICHE DETACHABLE

……

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise ma banque teneur de mon compte à régler à partir de ce dernier mes consommations d'électricité et du gaz aux conditions ci-après :

- 12 retenues mensuelles fixes de ……dinars chacune.
- Le montant de la mensualité est révisable (à la hausse ou à la baisse) après 12 retenues mensuelles.

NOM ET PRENOM : ……

ADRESSE : ……

BANQUE OU PTT : ……..

AGENCE :……...

NUMERO DU COMPTE : | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

REFERENCE DE L'ABONNEMENT : | | | | | | | | |

……..…….LE……..

SIGNATURE